

Levée de boucliers des pêcheurs particuliers



Les pêcheurs se sont réunis en mairie pour protester contre le récent arrêté de l'OEC.

(Photo D.R)

L'office de l'environnement de la Corse a édicté un arrêté le 5 juillet dernier, interdisant la pêche maritime de loisir sous toutes ses formes dans trois zones bien précises, dont le périmètre de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.

« Ce texte édicté sans la moindre concertation avec les acteurs principaux s'avère fortement préjudiciable et nuisible au développement économique », ont protesté les pêcheurs.

Face aux tensions et soucieux d'être à l'écoute des socio-professionnels, le maire Georges Mela, a en effet reçu en

mairie la prud'homie des pêcheurs et recueilli ses revendications le vendredi 7 septembre dernier. Celles-ci tenaient essentiellement en une annulation pure et simple du dit arrêté, jugé « discriminatoire ».

Le maire a parallèlement saisi Guy-François Frisoni, directeur de l'OEC, en vue de programmer dans des délais rapides une réunion avec les services compétents pour trouver une issue favorable à cette problématique. Suite à une réponse favorable de l'OEC, cette réunion a été fixée au 10 octobre à 10 h 30 à la mairie de Porto-Vecchio.